

DÉBLAIS INERTES ET MATÉRIAUX À RECYCLER



les matériaux au cœur de la *vie*™



DÉBLAIS ET RECYCLAGE

Optez pour le tri de vos terrassements et déconstructions

Suivre de bout-en-bout le cycle de vie des matériaux

Le secteur du BTP produit à lui seul plus de 340 millions de tonnes de déchets par an, soit 80% des déchets produits en France. 97% de ces déchets sont des déchets inertes. La directive 1999/31/CE indique qu'un déchet est considéré comme inerte si "il ne subit aucune modification physique, biologique ou chimique importante" au cours du temps.

Ces déblais sont classés en deux catégories distinctes :

- les déblais inertes de chantiers sont issus de terrassements divers (fouille, excavation de tranchées...). Ce sont des matériaux naturels qui sont acceptés sur nos sites en vue de leur réhabilitation.
 - les matériaux à recycler sont des bétons issus de la déconstruction sélective des bâtiments, les croûtes d'enrobés, les bétons de bordures, les excédents de centrales à bétons ou encore les déchets de préfabrication.
- Les déchets inertes sont exempts de bois, plastiques, ferrailles ou de tout matériau souillé.

L'offre Lafarge Granulats

Fort de ses 86 sites, dépôts et ports, Lafarge Granulats est souvent en mesure de vous offrir des solutions de proximité pour une élimination de vos déchets de chantiers conforme à la réglementation. Les déblais inertes de chantiers seront soit utilisés sur place pour la réhabilitation de nos sites, soit réacheminés vers nos carrières et plateformes de recyclage. Des bordereaux de suivi des déchets de chantiers vous seront remis, amenant ainsi la preuve à votre maître d'ouvrage de l'élimination légale de vos déblais.

Les matériaux de recyclage entrent ensuite dans des chaînes de production spécifiques : triés, concassés, criblés, ils permettent d'obtenir des graves de béton concassé ou des matériaux routiers de substitution.

Réaménagement de la carrière de Château Neuf du Rhône
Matériaux de recyclage

Règles d'acceptation des déblais et matériaux à recycler

Déblais inertes de chantiers

Nous accueillons sur nos sites les déblais de terrassement et d'excavation de tranchées ainsi que les terres végétales. Cela concerne donc les terres pelletables mais également tous les déblais divers identifiés par l'arrêté du 15 mars 2006 fixant la liste des types de déchets inertes admissibles dans des installations de stockage et les conditions d'exploitation de ces installations. Sont ainsi notamment interdits les bois, plastiques, hydrocarbures...

Matériaux à recycler

Sont acceptés les matériaux issus de la déconstruction sélective des bâtiments, exempts de bois et plastiques, les bétons (ferrailés ou non mais exempts de plâtre), briques, tuiles, verres... Les matériaux issus de la déconstruction de chaussées sont également repris : croûtes d'enrobés, bordures et caniveaux bétons, couches de graves routières non souillées par des terres.

Il est formellement interdit de laisser parmi ces déchets tout produit considéré comme dangereux ou souillé : peintures, huiles, chiffons souillés...

Lafarge Granulats se réserve ainsi le droit de refuser tout camion dont la cargaison de serait pas conforme.

Démarche environnementale

La reprise des déblais et le recyclage des matériaux s'inscrit dans la démarche de développement durable du groupe Lafarge. Nos sites accueillant les déblais disposent tous d'arrêts préfectoraux et nous assurons un suivi conforme à la réglementation. La reprise des déblais et la traçabilité de leur stockage s'inscrit dans le cycle de l'aménagement du territoire et dans les démarches de réhabilitation et de réaménagement de nos sites. Le recyclage permet lui d'économiser et de préserver les ressources naturelles.



Conjuguer économies et environnement

Lafarge Granulats vous propose la reprise de vos déblais dans ses centres de transit : vous évacuez ainsi vos terres, matériaux et déchets au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour un chantier propre et sans pollution.

Des doubles-frêts pourront être mis en place, granulats à l'aller, déblais au retour, réduisant ainsi sensiblement vos coûts de transport.

Nos commerciaux seront également à même de reprendre des matériaux à recycler à des

prix inférieurs à ceux des déblais inertes : optez pour le tri! Lafarge Granulats, en choisissant le recyclage, s'engage à économiser les ressources naturelles. En évitant la mise en décharge des bétons et des produits routiers et en les recyclant, nous répondons ainsi à un besoin environnemental fort.

Chantier de référence

Le tramway de Montpellier
Au cours des travaux de la ligne 3 du tram, notre site de la Madeleine Recyclage a fourni plus de 8000 tonnes de GNT020 recyclée (travaux préparatoires) et plus de 20kT de matériaux recyclés au cours des travaux lors de la phase finale.

Consulter le site
<http://www.lafarge-france.com>

